

Organigramme éducation routière (DDTM 34)

Tél standard : 04 34 46 62 57

Service infrastructure, éducation et sécurité routière (SIESR)

*Unité coordination des auto-écoles (UCAE)
Unité examens, permis de conduire (UEPC)*

Adjointe au Délégué

ddtm-siesr-epc@herault.gouv.fr

- Organisation des examens
- Appui technique, logistique
- Suivi des résultats des examens du permis de conduire
- Organisation des Titres Pro
- Conseil en aménagement et régularisation
- Gestion des inspecteurs.

Agréments et autorisations

ddtm-siesr-cae@herault.gouv.fr

- Agréments des établissements d'enseignement de la conduite et SR
- Agréments des centres de sensibilisation au risque routier
- Labellisation (Qualité et 1€/j)
- Autorisations d'enseigner
- Autorisations d'animer

Gestion des places d'examen

ddtm-rdvpermis@herault.gouv.fr

- Répartition des places d'examen
- Suivi des candidats libres
- Réactivations / demandes NEPH

Démarches dématérialisées

Toutes les informations relatives à l'éducation routière ainsi que les démarches dématérialisées sont disponibles sur :

<http://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-deplacements-et-securite-routiere/Education-Routiere>

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



Direction
Départementale des
Territoires et de la
Mer de l'Hérault

Mise à jour du 11 décembre 2020

**DDTM
34**